

Restrictions sévères sur l'emploi de l'étain

Ottawa, 26 (Communiqué) — M. G. C. Bateman, régisseur des métaux au ministère des Munitions et approvisionnements, annonce que la disette d'étain est si grande qu'il faudra restreindre sévèrement l'emploi de l'étain dans la fabrication du matériel de guerre et des marchandises essentielles aux civils.

De nouvelles instructions prohibent l'emploi de l'étain vierge pour quelque fin que ce soit, sauf avec une permission écrite du régisseur.

"Lorsque l'étain était abondant, il n'existait aucune raison de ne pas en faire usage, a dit M. Bateman. Aujourd'hui nous devons le remplacer par d'autres métaux, autant que possible, même dans la fabrication du matériel de guerre".

A l'avenir les consommateurs devront déclarer en détail ce qu'ils ont l'intention de faire avec l'étain et les alliages d'étain qu'ils achèteront, et ils devront certifier que leurs stocks en entrepôt, plus l'étain commandé, ne dépasseront pas un approvisionnement de 30 jours.

La soudure employée par les garagistes depuis plusieurs années pour réparer les entailles aux garde-boue d'autos ne se fabriquera plus. On la remplacera par une autre, préparée avec des matières de rebut et ne contenant pas plus de 3 p. c. d'étain.

On pourra fabriquer des soudures tout-usage, mais elles ne devront pas contenir plus de 38 p.c. d'étain et tous les acheteurs seront rationnés à 75 p.c. de la moyenne des achats qu'ils ont faits durant la première moitié de 1941.

Ce rationnement atteint les couvreurs qui réparent les toits de maisons, et nombre d'autres gens qui font usage de soudure. "Les couvreurs de maisons, a dit M. Bateman, devront éviter de plus en plus le gaspillage du métal".

Sauf avec un permis du régisseur des métaux, on ne pourra plus employer l'étain vierge dans la fabrication des alliages du cuivre.